CONDITIONS

[illegible] payables en deux d'avance.

[illegible] ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au *Bureau de l'ABEILLE*, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis en publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par ligne de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront dressés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PARCE,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
6 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
6 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août,

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
6 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
6 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STOBARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, spécialement pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov.

A FRETER.

Le navire de première classe, **TUSCANY**, capt. MATHEW, du port de 300 tonneaux et prêt à prendre du fret, s'adresser à
17 mai LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par
12 juin I. MAGER

TRAITES sur France, à vendre par
12 juin J. MAGER.

TRAITES sur Londres, Liverpool, payables à Londres, Paris, Boston, Philadelphie, à vendre par
5 juin T. NICOLET & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
2 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur Paris, Nantes et Bordeaux, à vendre par [29 mai] A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par FOSTER & HUTTON,
28 mai rue du Canal, No. 77.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Londres et New-York, à vendre par F. PERRET,
21 mai rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par I. OGDEN & Co.
12 mai rue du Canal, No. 59

LETTRES DE CHANGE, à vendre par
19 mai J. MAGER.

TRAITES sur l'Angleterre, la France et le Nord, à vendre par
7 mai TH. NICOLET & CO.

LE soussigné offre à vendre, dans son magasin rue Royale, de très-jolies **OMBRELLES** du dernier goût.
31 mai VE. GOUY.

EN débarquement des navires John Linton et Warsaw, de New-York,
1000 barils Huile de lin,
20 pieds Tuyaux en plomb, d'un demi pouce et d'un pouce,
100 douz. Hâches de Collins, meilleures qualités,
10 barils Esprit de térébentine,
100 barils Huile de lampe à l'usage des sucreries,
23 caisses Rabots de toutes descriptions.
Aussi, par les navires Talahassee, Warsaw et Robert Pulsford, de Liverpool :
50 caisses Cuivre en feuilles, de 16 à 30 onces; 1500 liv. Clous; 2500 do. Tolle, 30 sur 60, et de 10 liv. à la feuille; 20 Cables en chaînes d'un demi à trois-quarts de pouces, avec certificats; 10 barriques petites Chaînes, d'un quart à cinq-huitièmes ; 85 sacs Spikes forgés, 5 à 7 pouces; 17 barriques Quincaillerie assortie ; 5 do. Coutellerie ; 3 do. Scies ; 1 do. Limes ; 3 do. Vis de lits ; 1 do. Cuillères de fer ; 4 do. Porteuses de cannes, &c. &c.
Le tout à vendre à des termes raisonnables, par VICTOR DAVID,
11 juin rue de la Levée, No. 38.

Toile et Corde d'Emballage.
630 PIECES Toile du Kentucky de qualité supérieure, 1720 rouleaux de Corde, à vendre par (27 juin) FOSTER & HUTTON.

SUCRE.—200 boucauts première qualité en magasin, à vendre par
27 juin FOSTER & HUTTON.

LETTRES DE CHANGE, sur New-York, Londres et Paris, à vendre par
22 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par P. E. & O. SORBE,
22 juin 118 Royal-street.

40 Boucauts de Sucre, sur une habitation à 7 milles de la ville, à vendre par
22 juin DUCROS & MORPHY.

AVIS.—Ceux qui ont des réclamations contre le bateau-à-vapeur VERMILLON, sont priés de les présenter immédiatement à
GRAY, DURRIVE & Co
20 juin rue de la Nlle. Levée, No. 38.

A VENDRE par les soussignés, 45,000 briques à feu de l'chaucole.
16 juin C. GUESNARD & ALPUENTE.

COUVERTURES françaises,—400 belles Couvertures de 3 points, pour nègres, garanties de bonne laine, pesant 8 livres chaque. A vendre par
16 juin J. MAGER.

VIN en caisses, du célèbre cru Grand Larose, à vendre par
15 juin J. MAGER.

PLATRE.—Plâtre adhésif d'Angleterre, pour le linge, à vendre par JAS. S. SHAW,
20 mai Entrepôt Magasin et Levée.

A VENDRE—Une [illegible] DE TIGRE [illegible] Feuille.

[illegible] sur 62,000 barils dans un port des Antilles. S'adresser à HARRISON, BROWN & CO.
[illegible] juillet rue Royale, No. 117.

POUR LIVERPOOL.

Le navire (A1) SARAH & CAROLINE, capitaine PATSON, partira sans délai, ayant la majeure partie des cet chargement engagée. S'adresser à LINCOLN & GREEN, ou à
23 juin BENJ. BOOTH & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le navire TACITUS, capit. Candler, commencera à charger dans quatre jours, et ayant une grande partie de son chargement engagée, il sera immédiatement expédié. S'adresser à bord, ou à
27 juin LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, doublé et chevillé en cuivre, ALCIONE, capitaine A. J. WATTS, ayant besoin de 50 à 100 boucauts de tabac et d'une centaine de balles de coton, pour le chargement du pont. Il peut recevoir trois passagers. S'adresser à
25 juin I. OGDEN & Co rue du Canal, No. 59.

POUR BORDEAUX.

Le navire français MARTINIQUAIS, capitaine Duporteau, Pour fret, s'adresser à bord, ou à
16 juin J. MAGER.

A FRETER.

Le beau brick, fin voilier, ORION, doublé et chevillé en cuivre, du port de 300 boucauts de tabac ; il a été réparé à neuf, et tout ce qui lui faut pour entreprendre un voyage. Pour les conditions, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co.
13 juin rue Bienville, No. 80.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick fin voilier, AJAX, capit. ROBBINS, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la Douane, ou à
9 juin J. W. ZACHARIE & Co.

POUR MARSEILLE.

Le brick, A 1, LATONA, capitaine S. SNOW, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à LAUVE & BENEDICT,
7 juin rue de la Commune, No. 88

POUR LIVERPOOL.

Le navire A 1 CALUMET, capitaine Osgood, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou bien à
5 juin. LINCOLN & GREEN.

BANQUE DE LA CITÉ,
Nouvelle-Orléans, 27 juin 1832.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus, par le présent, que par une résolution du Bureau des Directeurs, en date de ce jour, les paiemens suivans devront être effectués, à la banque, sur le capital de leurs actions respectives, savoir :
Quinze piastres au 1er. janvier 1833, par action.
Quinze piastres au 1er. mars 1833, par action.
Vingt piastres au 1er. juin 1833, par action.
Et aux Bureaux de Transfert à New-York et à Philadelphie, 20 jours antérieurement aux dates susdites.
Les personnes qui paieront par anticipation auront droit à un intérêt de cinq pour cent par an, sur la somme ainsi payée en avance, au lieu de participer au dividende. Par ordre du Bureau.
29 juin R. CLAGUE, caissier.

BANQUE DE CITÉ,
Nouvelle Orléans, 18 juin 1832.

D'APRES une résolution du Bureau des Directeurs de cette institution, sous la date du 14 avril dernier, les Actionnaires sont requis d'avoir à payer d'ici au 5 novembre prochain, vingt piastres par action, sur le fonds capital. Et tout actionnaire qui aura effectué le dit paiement, au moins deux mois avant ce temps, aura droit à un intérêt de cinq pour cent par an, pour la période ainsi anticipée.
18 juin RD. CLAGUE, Caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE,
9 juin 1832.

UNE prime de deux-cents piastres est offerte par cette institution à celui qui fournira le meilleur plan pour la construction d'une Maison de Banque. Les soumissions seront reçues jusqu'au 15 juillet prochain.
Par ordre de la direction.
J. B. PERRAULT, *Caissier.*
Pour plus amples informations, s'adresser à la Banque.
11 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a transporté son magasin à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, où il offre à vendre les Marchandises suivantes :

150 barriques Vin de Marseille,	*ayant droit au drawback.*
300 barils Vin sec de Malaga,	
100 do. Vin doux do.	
60 balles de Bouchons,	
1000 caisses Vin rouge, Gruan La Rose, St. Julien, Médoc, Laffitte, St. Georges, &c.	
100 paniers Champagne,	
150 caisses Vin Muscat,	
100 paniers Huile d'olive,	
600 Damejeannes,	
250 caisses Thé de Hyson,	
150 do. Tabac à chiquer assorti,	
100 barils Genièvre du nord,	
50 do. Brandy do.	
250 caisses Blanc de Baleine assorties,	
100 barils Huile de Sperme,	
20 pipes do. do.	
80 caisses Chandelles de suif, assorties,	
100 barils Whiskey, 100 sacs Café,	
60 barils Beurre de l'Ouest, 50 barils Sucre en pain,	
5 pipes Genièvre de Hollande, 1ère. qualité,	
50 boucauts Sucre, 1ère. qualité, et un assortiment général de Comestibles.	

F. H. PETITPAIN,
30 juin—1m Encoignure Chartres et Toulouse.

FARINE DE MAIS.—8 barils Farine nouvellement passée au moulin, à vendre par
STETSON & AVERY,
28 juin rue du Camp, No. 31.

10 barriques de PORTER et de ALE reçues de Philadelphie, à vendre par barrique ou en totalité, S'adresser rue de la Douane, No. 45.
6 juin

LE soussigné offre à vendre une VOITURE de première classe, faite à Philadelphie, par Nuttle. Aussi une variété d'autres *VOITURES*, des *BARROUCHES*, pour un et deux chevaux, et des *CABRIOLETS*, qu'il vendra à bon marché, pour du comptant ou de bons billets.
2 juin M. WALTON.

REMÈDE EFFICACE.

A VENDRE chez P. Romain & co., rue de Chartre No. 97, de la pharmacie de Trasforest, rue Dauphine, No. 20, à Bordeaux,

On y trouve un Elixir odontalgique, excellent anti-scorbutique, qui guérit les maux de dents et de gencives, et leur donne une excellente odeur ; on s'en sert en imbibant un morceau de coton qu'on applique sur la dent: si elle est cariée, on en introduit dedans; on renouvelle ce moyen de temps en temps, jusqu'à parfaite guérison. Il est essentiel, pour la conservation des dents et des gencives, d'en faire usage au moins tous les matins, à la dose d'une demi cuillerée à café dans une tasse d'eau tiède ou froide. On en frottera les dents avec une petite brosse douce: ce moyen entretiendra leur blancheur, fortifiera les gencives et empêchera les dents de se gâter.

On y trouvera aussi une excellente poudre dentifrice, qui a la propriété de blanchir les dents parfaitement en trois minutes ; on se servira de cette poudre de deux l'un ; on mouillera une brosse faite exprès, qui soit douce ; on l'imprégnera d'une pincée de ladite poudre ; on en frottera les dents, ensuite on se lavera la bouche avec une tasse d'eau tiède ou froide, dans laquelle on mettra quelques gouttes d'Elixir odontalgique. Il vend un excellent remède anti-dartreux.
23 juin—15

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

AVIS.—Conformément à l'acte d'incorporation de la Banque de l'Union de la Louisiane, les registres de souscription pour former le capital de la dite banque, seront ouverts Jeudi 26 Avril courant, au No. 83, rue Royale, et continueront à l'être tous les jours suivans, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après midi, pendant cinq mois, sous la surveillance de
S. W. OAKEY.
M. MORGAN.
D. BOULIGNY.
M. DURALDE.
E. J. FORSTALL.
6 avril.

ENTREPOT DE VOITURES.—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages de New-York, des Voitures et Barrouches à bon marché, pour un, deux ou quatre chevaux ; des Cabriolets, Tilburys et Chars-à-banque à le tout à vendre à des prix réduits et des termes accommodants.
24 juin M. WALTON, rue de la Douane No. 13

VENTES PAR LE PRIEUR.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testaments.*—Mardi, 24 juillet 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Peter Nelson, une négresse nommée Lin. Conditions : 6 mois de crédit, en un billet endossé, avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
21 juin MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi, 24 juillet, à midi, il sera vendu à la bourse, pour le compte de la succession de feue, Marie Françoise Comminet, f. c. l. une négresse nommée Rosalie, d'environ 57 ans, bon sujet, sachant faire un peu de tout ; Héloïse, sa fille, négresse créole, âgée de 24 ans, bonne blanchisseuse et cuisinière et un peu repassseuse, non garantie du vice de marronnage. Conditions : 1-5 comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets &c.
Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, régister.
N. B. L'acte de vente sera par L. Féraud, aux frais de l'acquéreur. 22 juin.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le régister des Testamens.*—Mardi, 24 juillet, 1832 ; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Adélaïde Thézan, f. c. l. Une négresse nommée Mary, âgée d'environ 20 ans, depuis plus de 5 ans dans le pays, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
Conditions : 1-5 comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. 22 juin

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 13 Juillet 1832, à midi, il sera vendu à la bourse, pour le compte de la succession de feu Joseph Thomas, les esclave suivans, savoir : *Archy*, nègre âgé d'environ 30 ans, un peu charpentier ; *Fanny*, négresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, avec ses deux enfans, *Diana*, âgée de 2 ans, et un garçon d'environ 7 mois.
Conditions:—6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
12 juin MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Pierre Ambroise Cuvillier, exécuteur testamentaire de la succession de feue Eva Cambre, ne serait pas approuvé et homologué, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions.
Par ordre de la cour.
10 juil. MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feue Vve. Makhaux, et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour les quelles le compte rendu par Th. Blois, exécuteur testamentaire de la dite défunte, ne serait point homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de sa responsabilité.
Par ordre de la Cour.
7 juillet MARTIN BLACHE, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Maurice Hooks a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Byrnes ; avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession, et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
5 juil. MARTIN BLACHE, Régister.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marrons dans la nuit de mercredi à jeudi, de dessus l'habitation du soussigné, située dans la paroisse Jefferson, à une petite distance de la ville, deux esclaves américains, nommés HENRY & MONROE, âgés l'un et l'autre, d'environ 20 ans. Le premier est un nègre depuis long-temps dans le pays et parlant bien français, taille de cinq pieds 4 pouces environ, belle figure et mince de taille.
MONROE est un griffe, qui n'a été acheté par le soussigné que depuis peu de temps, chevelure épaisse, ne parlant qu'anglais, taille d'environ 5 pieds 2 pouces, gros et replet. Tous deux ont été achetés à Bâton-Rouge, le premier de M. Sphegh et l'autre de M. Wethers. La moitié de la récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera l'un des dits esclaves, et la totalité à celui qui les ramènera tous deux, soit sur l'habitation du soussigné, soit à la geole de la ville.
Les capitaines de bateaux-à-vapeur et de navires &c. sont prévenus de ne pas donner asyle aux dits esclaves, sous peines d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
7 juil—3 F. ROBERT-AVART.

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

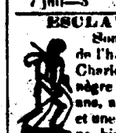

Sont partis marrons, lundi soir, 2 juillet de l'habitation du soussigné, à la paroisse St. Charles. Les esclaves suivants: savoir: le nègre nommé AZIC, âgé d'environ trente ans, ayant une main affectée par une brûlure, et une dent cassée ; il est d'une taille moyenne, bien pris de corps, et est depuis une vingtaine d'années dans le pays.

La mulatresse nommée BETSEY, depuis long temps en ce pays, agée d'environ 30 ans, femme d'AZIC, grande taille. Ces esclaves parlent le français et l'anglais. Le nègre Azic appartient à M. Jn. Bte. Bernard, et la mulatresse, à M. Louis Bertrand, de la dite paroisse.
Une récompense de dix piastres par chaque esclave, sera donnée à celui qui les conduira dans une des geoles de cet Etat, ou les amènera à la Nouvelle-Orléans, à MM. Blanc & Brugier, rue de la Levée.
Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres, sont prévenus de ne pas leur donner asyle, sous les peines portées par la loi.
5 juil—2.3ps. T. B. BERTHAND.

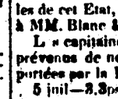

Les esclaves suivants ont été ramenés à la geole de la paroisse de Jefferson, savoir ; le nègre DAVAY, se disant appartenir à M. Bacchus, du bayou Blanchac ; la négresse FANCHETTE, à M. Dupéru.
GIS, à Mme. Holliday, de la paroisse Jefferson. La négresse PEGAY, à M. Colas, à la Nlle.-Orléans. Le nègre JEAN-BAPTISTE, à M. Augustin, de la Terre-aux-Bœufs. DAVIS, à M. Barker, de la paroisse St.-Jean-Baptiste. BRUTUS, à M. James Fréret. NELSON, à M. O. Labianche, et WILLIS, à M. John Bark, de la Nlle-Orléans. Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en payant les frais qu'ils auraient occasionnés.
10 juillet P. A. CHARBONNET, geolier.

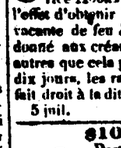

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, un Nègre nommé JEAN-BAPTISTE, se disant appartenir à M. Augustin, de la Terre-aux-Bœufs.
Un Nègre nommé PETER, se disant appartenir au capitaine Fetherson, de la Nouvelle-Orléans.
Les propriétaires de ces esclaves sont requis de les réclamer en payant les frais qu'ils auront occasionnés.
28 juin J. CHARBONNET, shérif.

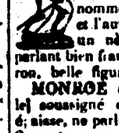

IL a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, dans la matinée de 16 de ce mois, un nègre nommé ISAAC, se disant appartenir à M. J. St.-Bernard, de la paroisse St.-Charles.
Aussi, deux autres esclaves ; une négresse nommée VINA, se disant appartenir à M. Carlin, habitant de La Fourche.
Paroisse de Jefferson, 18 juin 1832.
18 juin CHARBONNET, shérif.

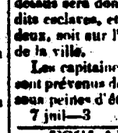

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, le 5 juin courant, le nègre HENRY, se disant appartenir à M. Gibson. Il est marqué de la petite vérole. Le propriétaire voudra bien le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionnés.
Paroisse Jefferson, 7 juin 1832.
JACQUES CHARBONNET, shérif
11 juin

Il a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, un Nègre nommé ANTHONY, âgé d'environ 18 à 19 ans, se disant appartenir à M. Dessalet, déboucheur à la paroisse St. Charles. Le propriétaire voudra bien le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionnés.
Paroisse Jefferson, 11 juin 1832.
JACQUES CHARBONNET, shérif.

BOIS DE CAMPÊCHE.—50 tonneaux Bois de Campêche, en débarquement, et à vendre par
9 juin JOSEPH PRATS, rue St. Anne, No. 52.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Mme. Marie Peters vs. Ann Preach.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. W. Grimet, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 20 juillet, à midi, devant la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, un petit CHEVAL, saisi dans l'affaire ci-dessus.
9 juillet L. DAUNOY, marshal.

Joseph Weisara vs. Frederick Pitster.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Guyarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 20 juillet, à midi, devant la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, cinq Chevaux et trois Charrettes, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
10 juillet marshal.

J. Mitchel vs. J. Meridam.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 14 juillet, à 5 heures, sur les lieux, rue Girod, No. 20, une quantité de Meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
2 juillet L. DAUNOY, marshal.

J. Wiley vs. James Flood.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 1er. août prochain, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, trois Lots de Terre, numérotés 7, 8 et 9, et ayant 30 pieds de face à la rue Jersey, entre Joséphine et St. André, sur 220 pieds 8 pouces, et 100 pieds dans la profondeur. Aussi, un morceau de Terre dans la profondeur des autres, qui leur donne un profondeur additionnelle de 20 pieds, saisis dans l'affaire ci dessus.
2 juillet L. DAUNOY, marshal.

E. Richards vs. P. Wiley.

EN vertu d'un *writ* de fieri à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le 13 juillet, à midi, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Cheval, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
2 juillet marshal.

L. C. Hutchinson vs. S. Briant.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 12 juillet, à 5 heures, au Principal, divers articles d'ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
27 juin marshal.

Wm. C. Quirk vs. Mme. Barker et son mari L. C. Barker.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 20 juillet prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, un certain morceau de Terre, mesurant trente pieds de face à la rue St. Paul, sur cent-vingt de profondeur. Il fait partie du Terrain No. 6, de l'Ilet No. 52, faubourg Ste Marie, et est borné du côté près de la rue Poydras par cette partie de terrain No. 6, et de l'autre côté par le terrain No. 7 ; saisi dans l'affaire ci-dessus.
19 juin L. DAUNOY, marshal.

W. Tibbetts vs. le bateau-à-vapeur Atlas, le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 13 juillet prochain, à midi, à la Bourse au coin des rues St. Louis et de Chartres, le bateau-à-vapeur ATLAS, avec ses agrès, appareaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
13 juin marshal.

Le CAMOTIS,
PHARMACIEN-CHIMISTE,

Rue de Camp, No. 39, entre Commune et Gravier, près l'Hôtel Bishop, informe le public qu'il vient d'établir une *PHARMACIE & DROGUERIE*, où l'on trouvera toute espèce de médicamens simples et composés, de même qu'un grand assortiment de sirops rafraîchissans préparés avec le plus grand soin. Il ose espérer que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront dans son établissement, tous les avantages que peuvent offrir et la bonne qualité des médicamens et la plus grande modération dans les prix.
On trouvera également chez lui d'excellent chocolat de santé, de même que tous les chocolats médicinaux, tels que le chocolat au salep de Perse, au liches d'Islande, au tapioca, &c. &c. &c. 3 juillet

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

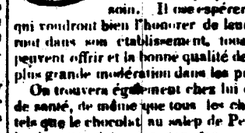

Partie marronne de chez le soussigné, depuis deux mois et demie, la négresse HARRIET, âgée d'environ 30ans taille ordinaire, parlant anglais et français ; elle est très mince, et a le teint clair.
Partie également marronne, huit jours après Harriet, la négresse MAHALY, âgée de 17 ans, taille moyenne, bien portante, parlant anglais et français ; elle a de grosses lèvres.
Aussi, parti marron hier matin, le nègre LEVEN, âgé d'environ 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces ; il a le teint rougeâtre et parle anglais et français.
Une récompense de dix piastres par chaque esclave sera donnée à celui qui les fera conduire à la geole ou chez leur maître.
Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur et tous autres, sont prévenus de ne pas leur donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois
PAULIN J. FLEYTAS,
16 juin—☞ encoignure Bourgogne et Dumaine.
☞ L'éditeur de la Gazette de Bâton-Rouge publiera cet avis six fois, en français et en anglais, et enverra son compte au bureau de l'Abeille.

AVIS.—L. P. FERRY a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il offre ses services en qualité de **COURTIER**, dans les différentes branches de cette profession, telles qu'achats et ventes de propriétés foncières, denrées, esclaves et courtage de change. Son bureau est rue St. Louis, No. 49, vis-à-vis la Bourse Hewlett, au magasin de M. L. S. Rieux.
N. B. Il a besoin d'acheter une parfaite couturière, pour laquelle on donnera un bon prix. 26 juin—3

200 sacs Café de Rio, première qualité ; 100 milliers Cigarres de la Havane et mêlés ; 500 rouleaux Corde d'emballage ; 3 boucauts madder (pour teinture); Toile d'emballage; Drap pour nègres; Toile à voile de coton, de la manufacture renommée de CROOKS, à vendre par
2 juillet HARRISON, BROWN & Co.

MORUE, BLANC DE BALEINE ET BEURRE DE GOSHEN.—245 caisses morue, en débarquement du brick Mary & Eliza, de Boston, 22 caisses Blanc de Baleine No. 6, longs ; 47 baril Beurre de Goshen, en débarquement du navire Russell, de New-York, à vendre par
F. H. PETITPAIN.
5 juillet encoignure Chartres et Toulouse.

LE soussigné ayant pris en société M. ANTOINE PEYCHAUD, continuera ses affaires, à dater de ce jour, sous la raison *Ducongé & Peychaud.*
Nlle.-Orléans, 12 juin 1832.
3 juillet F. P. DUCONGÉ.

UN étranger arrivé depuis quelques temps dans cette ville, de la Belgique, a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a en sa possession un REMEDE très-efficace pour guérir le RHUMATISME, qu'il vend à un prix très-modéré.
Il invite les personnes que cela peut concerner, à le visiter, certain qu'elles seront satisfaites de son remède. Il produira, si on l'exige, des certificats de différentes personnes de cette ville, qui ont déjà été guéries par son remède. S'adresser rue St.-Pierre, No. 158.
12 juin—1m

RAISIN ET VIN.—100 caisses Raisin sec, et 14 quarts de barriques Vin blanc de Marseille, ainsi que 230 caisses Vin rouge, à vendre par SAM. C. BELL,
11 juin rue du Canal, No. 18

A VENDRE par le soussigné,
Vin rouge vieux Médoc, en barriques,
Vin rouge supérieur, à 6 cercles de fer, de l'année 1827
Vin rouge en tierçons ou demi-barriques, même qual.
Vin de Bordeaux en barriques,
Vin en caisses, de 12 bouteilles, Gruan Larose,
Idem St.-Estèphe, Médoc,
Liqueur fine aux Larmes du général Foy,
Bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier,
Chaudières à sucre assorties, et Glacées de fonderie,
Un Moulin complet pour sucrerie,
Neuf belles Toile de Bretagne française, larges et étroites, déposées dans les magasins de la douane, ayant droit au *drawback.*
14 juin J. R. LABATUT.

VINS français.—Vins rouges et blancs, de l'Hermitage, qualité supérieure, et Vin de Sauterne, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
[illegible] rue Royale, No. 117.

120 caisses Blanc de Baleine, à vendre par
23 mai LINCOLN & GREEN.

VENDRE—Une Machine à vapeur de la force de dix chevaux, pour un moulin à sucre ; elle est complète. Plus deux de la force de cinq chevaux, complète, pour un moulin à maïs. S'adresser à
7 juillet J. W. ZACHARIE & Co. rue Bienville, No. 80.

BOIS de Teinture.—100 tonneaux Bois de Teinture, récemment reçus par la goélette Tabasco.
7 juillet J. W. ZACHARIE & Co.

ESSENCE DE BERGAMOTTE, HUILE DE ROSE, &c.—En débarquement de New-York et à vendre par les soussignés,
120 liv. Essence de Bergamotte.
140 onces Huile de Roses, garantie pure.
10 liv. Vepille, 1ère. qualité.
DUCONGÉ & PEYCHAUD.
3 juillet rue de Chartres.

SUCRE.—54 barils en débarquement en face de la place St. Louis, à vendre par
HARRISON, BROWN & CO.
3 juillet rue Royale No. 117

La société existant jusqu'à ce jour sous la raison de *Hill & Fauchet*, est dissoute d'un commun accord. M. Hill reste chargé de la liquidation des affaires. Ceux qui doivent à l'établissement sont priés de régler. Ceux qui doivent à l'établissement sont priés de payer leurs comptes aussitôt que possible, vouloir bien régler leurs comptes aussitôt que possible, et ceux à qui il faudrait sont priés de présenter leurs comptes à M. Rt. Hill.
R. S. HILL.
16 juin—1m F. FAUCHET.

AYANT dissous la société de *Hill & Fauchet*, je préviens le public que je continuerai le même genre d'affaires, dans la même maison ; et je profite de cette circonstance pour remercier mes amis et le public de l'encouragement que j'ai reçu d'eux, et dont je m'efforcerai à mériter la continuation. J'aurai constamment un assortiment général **D'ETOFFES POUR L'ETÉ ET L'HIVER**, et je remplirai avec promptitude, et dans les derniers goûts de France et du Nord, tous les ordres qui me viendront de la campagne et de la ville.
Rob. S. HILL.
16 juin—1m

DEMANDE.—On désirerait trouver, soit en ville ou sur quelque habitation, un emploi de PROFESSEUR DE LANGUE FRANÇAISE.
3 juillet—3

CIGARRES de la Havane et de Campêche.—50 milliers de Cigarres de la Havane, et 50 dito de Campêche, à vendre par
J. W. ZACHARIE & Co.
9 juin rue Bienville, No. 80.

BOIS DE CAMPÊCHE.—150 tonneaux Bois de Campêche, fraîchement coupé, récemment reçu et à vendre par
J. W. ZACHARIE & Co.
9 juin rue Bienville, No. 80.

LES soussignés auraient besoin d'une douzaine d'Irlandais, pour fouiller un canal de vingt pieds de largeur, quatre de profondeur, sur une longueur de six arpents. Ceux qui désireront entreprendre l'ouvrage, sont priés de s'adresser à leur bureau, rue Royale, No. 105.
6 juin THEODORE NICOLET & Co.

ON desire prendre, dans un magasin de détail, un jeune homme d'une quinzaine d'années. S'adresser par une lettre la